



Syndi...cadres

UNSA - ANPE

6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
Mail : syndicat.unsa@anpe.fr

SITE : www.unsa-anpe.fr

libres ensemble

Les raisons de la colère des IVA

A travers différents canaux : textes relatifs au dialogue de gestion, déclarations du Délégué Général ; la DG dévoile ses intentions à l'égard des agents de niveau IVA (cadres opérationnels, cadres appui gestion, chargés de projet)

A propos de la future classification des emplois, le discours est le même : les IVA de l'Agence et les Assistants de production des Assedic appartiendront à la catégorie des agents de maîtrise. Sur ce point il nous faut faire quelques rappels élémentaires : en termes de niveaux de recrutement (Bac+4) comme d'amplitude indiciaire, les IVA appartiennent à la fraction supérieure de la catégorie A. Ils ont par exemple, les mêmes caractéristiques de recrutement et d'évolution de carrière que les Inspecteurs du Travail.

Par ailleurs,

Où a-t-on vu que des agents recrutés à Bac+4 sont considérés comme des agents de maîtrise ?

Où a-t-on vu que des agents recrutés à un niveau donné se voient rétrogradés lors d'une modification du régime juridique qui leur est applicable ?

Plutôt que d'aligner par le haut cette catégorie en donnant aux Assistants de production le statut de cadre, l'INP a préféré rétrograder les IVA... C'est une conception curieuse du « meilleur des deux statuts » auquel s'était engagée Madame Lagarde.

En décidant de rétrograder les IVA, l'INP a démontré qu'elle était animée de très mauvaises intentions. A moins qu'il ne s'agisse d'une bévue ! Une de plus...

En tout état de cause, il est maintenant indispensable de nous mobiliser pour rappeler la DG et les tutelles à la raison.

Tous en grève le 1^{er} décembre 2008